



Résultats de l'outil d'évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal de l'année 2023

La [loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets](#) prévoit l'obligation pour les communes de procéder à une évaluation annuelle de leur gestion de déchets. A cette fin, l'Administration de l'environnement a créé l'outil d'évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal. Cet outil se présente sous forme d'un tableau Excel à l'aide duquel les communes ont la possibilité d'évaluer leurs performances annuelles dans différentes catégories de gestion de déchets, à savoir prévention et réutilisation, recyclage, élimination et autres mécanismes de contrôle. Cet outil d'évaluation est intégré dans le pacte climat et remplace le rapport annuel des communes en matière de déchets.

Les résultats sont basés sur une auto-évaluation des communes concernées et portent notamment sur les domaines suivants : informations aux citoyens, centres de ressources, prévention de déchets, événements publics, collecte de déchets, élimination et autres mécanismes. Les communes soumettent leur évaluation relative aux différentes mesures et les preuves y associées par l'intermédiaire de l'outil informatique mis à leur disposition. L'évaluation et la vérification des soumissions conduit à l'attribution d'un score pour chaque commune (sur base d'un pourcentage attribué en fonction des points obtenus).

En 2024, 72 communes ont soumis les résultats de l'évaluation de la gestion des déchets se rapportant à l'année 2023. Les différents scores pour l'année 2023 sont représentés sur la figure 1.

Dans l'ensemble, les résultats montrent que la majorité des communes (49) ont obtenu le score « très avancé » (50 à 75% des points). Les communes marquées d'une étoile se sont distinguées par une structure claire et organisée du dossier soumis.

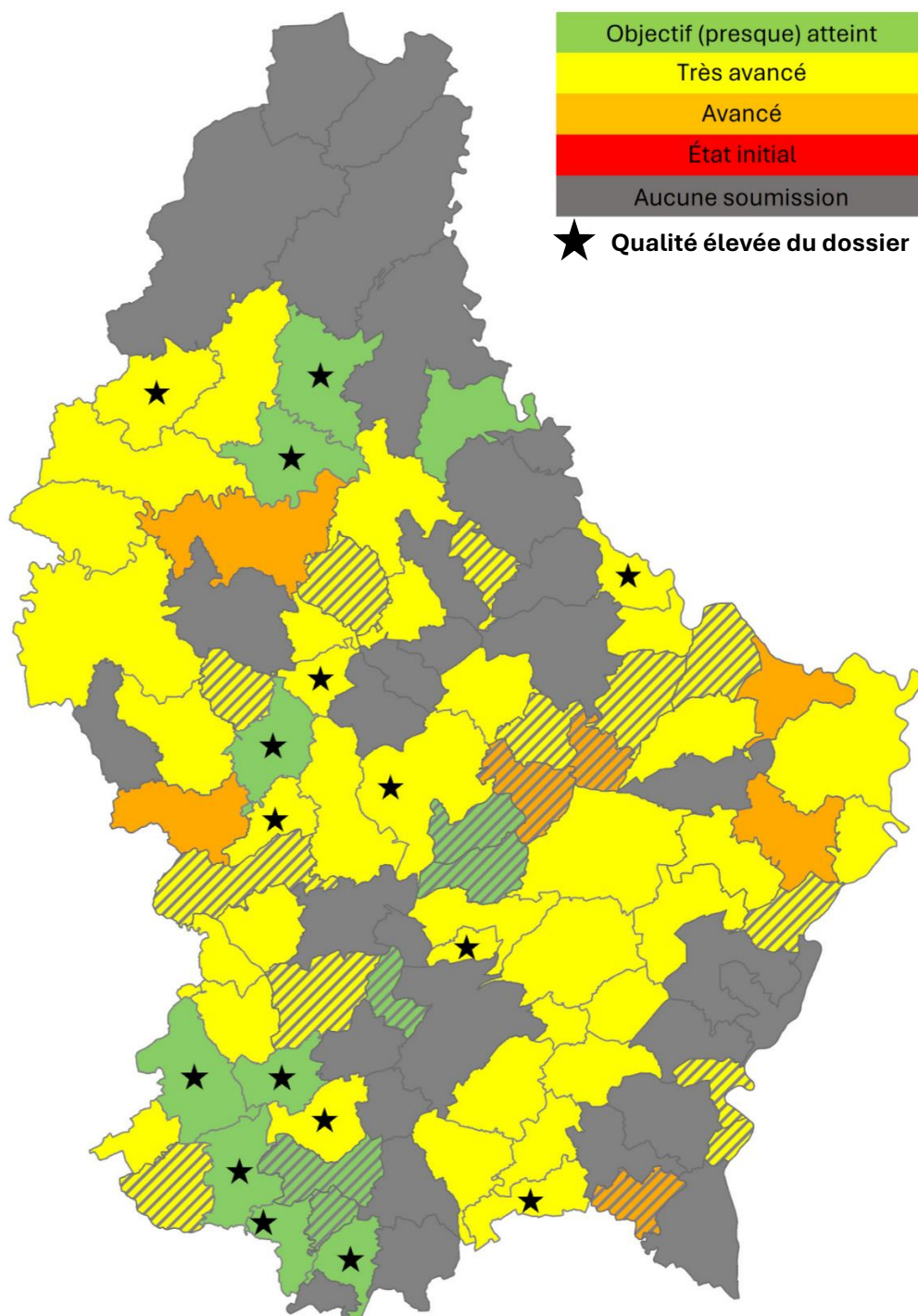


Figure 1 : Résultats de l’outil d’évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal pour l’année 2023¹

¹ Les communes hachurées n’ont pas fourni les preuves nécessaires pour évaluer adéquatement les informations soumises dans l’outil d’évaluation.